



Les démarches d'inscription sont à effectuer :

Où ?	Pour quelles démarches ?
<b>Annexe de la Mairie "La Rotonde"</b> , 6-8 Rue des Filles Notre Dame (accueil sur rendez-vous uniquement)	Toutes inscriptions (école, dérogation, restauration scolaire...)
<b>Espace France services de Perseigne</b> , place de la Paix (ancienne maison de services au public) (accueil avec ou sans rendez-vous)	Inscription à la restauration scolaire ou aux accueils périscolaires du matin et du soir uniquement
<b>Espace France services de Courteille</b> , espace Marie Terrier, 28 rue de Vicques (accueil avec ou sans rendez-vous)	

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne sur <http://alencon.fr/rdv-service-education/> ou par téléphone au 02.33.32.41.00.

Pour votre venue, nous vous demandons de bien vouloir :

- vous munir des pièces justificatives nécessaires ;
- venir seul, dans la mesure du possible ;
- apporter votre stylo personnel pour compléter et/ou signer les documents d'inscription ;
- respecter les gestes barrières et de distanciation physique ;
- porter un masque.

### Pour plus de renseignements

Département de l'Éducation et des Proximités  
Service éducation  
[serviceeducation@ville-alencon.fr](mailto:serviceeducation@ville-alencon.fr) ou 02 33 32 41 00

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Ouverture en continu le jeudi de 8h30 à 17h30

# FICHE PRATIQUE

## Restauration scolaire

### Accueils du matin et du soir



© Création graphique : service Communication CUA - Réalisation : service Communication Ville d'Alençon

# 2020-2021

## RESTAURATION SCOLAIRE

### Inscription à renouveler à chaque rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> juin à fin septembre

#### Pour les familles de la Communauté Urbaine d'Alençon

• Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Chenay, Ciral, Colombiers, Condé-sur-Sarthe, Cuissai, Damigny, Écouves (Forges, Radon, Vingt-Hanaps), L'Orée d'Écouves (Fontenai-les-Louvets, Livaie, Longuenoë, Saint-Didier-sous-Écouves) Gandelain, Hesloup, La Ferrière-Bochard, La Lacelle, La Roche-Mabile, Larré, Lonrai, Ménil-Erreux, Mieuxcé, Pacé, Semallé, Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Ellier-les-Bois, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint Paterne-Le Chevain, Valframbert, Villeneuve-en-Perseigne (Chassé, Lignièrès-la-Carelle, Montigny, Roullée, Saint-Rigomer-des-Bois et Fresnaye-sur-Chedouet).

#### Tarif en fonction des ressources

#### Liste des pièces à fournir (ne pas faire de photocopies) :

- **Dernier avis d'imposition** ou de non imposition ou dernier bilan comptable (si vous êtes artisan ou commerçant);
- **Justificatif des prestations sociales et familiales** (CAF ou MSA) datant de moins de 6 mois.
- **Justificatif de domicile**
- **Livret de famille**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire** valable pour l'année scolaire

Retrouvez les informations sur la restauration scolaire sur : [www.cu-alencon.fr](http://www.cu-alencon.fr)

#### Pour les familles hors Communauté Urbaine d'Alençon

#### Tarif unique

#### Liste des pièces à fournir (ne pas faire de photocopies) :

- **Justificatif de domicile**
- **Livret de famille**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire** valable pour l'année scolaire

## ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Inscription obligatoire, à renouveler à chaque rentrée scolaire à partir du 1<sup>er</sup> juin.

#### Accueil du matin

- de 7h45 à 8h20
- service payant

#### Accueil du soir

- de 16h à 16h30 et de 16h30 à 18h15
- de 16h à 16h30 : **gratuit pour les familles ;**
- de 16h30 à 18h15 : **service payant :**
  - en maternelle : temps récréatif (départ possible à tout moment)
  - en élémentaire : 3 modalités d'accueil :
    - 1 - temps récréatif
    - 2 - étude surveillée
    - 3 - animation

Attention, pour l'étude surveillée et l'animation, le départ n'est possible qu'entre 17h45 et 18h15.

#### Modalités administratives

N'hésitez pas à nous demander les tarifs qui sont fonction de votre quotient familial, de votre domicile (Alençon/ hors Alençon) et de vos besoins. Ils sont consultables sur [www.alencon.fr](http://www.alencon.fr)

#### Les pièces à fournir (ne pas faire de photocopies) :

- **Attestation d'assurance** responsabilité civile ou extra-scolaire valable pour l'année scolaire ;
- **Livret de famille** ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- **Carnet de vaccination** (ou document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge) ;
- **Dernier avis d'imposition** ou de non-imposition ou dernier bilan comptable (si vous êtes artisan ou commerçant);
- **Justificatif des prestations sociales et familiales** (CAF ou MSA) datant de moins de 6 mois ;
- **Justificatif de domicile ;**
- En cas de séparation des parents : **extrait de jugement** précisant la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale ainsi que la résidence de l'enfant.